

SESSION DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DE FÉVRIER 1948

EXTRAIT DU DISCOURS D'OUVERTURE

prononcé par M. le Général d'Armée JAIN, Commissaire résident général,
à la session du Conseil du Gouvernement de février 1948.

.....
Pour la première fois, Messieurs, la section marocaine du Conseil sera représentée sur ces bancs par des membres élus. Pour la première fois, par conséquent, nous verrons, je l'espère, se dégager du sein de cette section l'expression d'une volonté collective en ce qui concerne certains intérêts proprement marocains. C'est là une réforme profonde, d'inspiration démocratique, et bien dans la ligne de celles que j'ai reçu mission de promouvoir dans le pays.

N'oublions pas que la France a pris l'engagement solennellement renouvelé de guider le Maroc dans son évolution et de l'amener progressivement à la capacité de gérer lui-même ses propres affaires. Comment y parviendrons-nous, je vous le demande, si après avoir donné le meilleur de nous-mêmes pour l'unifier, le pacifier et l'équiper, nous ne cherchions à initier son peuple aux problèmes de la chose publique et au fonctionnement délicat des mécanismes d'un grand État moderne. La réforme du Maghzen central qui a précédé celle-ci a répondu déjà au besoin qui se faisait sentir de placer des équipes spécialisées dans les différentes branches auprès de la personne du Souverain. Celle qui suivra, et dont les textes sont soumis à l'approbation de S. M. le Sultan, consolidera fortement la base de l'édifice grâce au mode électif prévu pour les futurs conseils municipaux.

N'est-ce pas là, Messieurs, l'indice d'un réel progrès dans l'évolution du peuple marocain ? Et le fait que ces réformes ont pu voir le jour dans un climat d'ordre et d'autorité avec l'accord du Souverain, n'atteste-t-il pas que l'immense majorité de son peuple qui n'a souci que de travailler et de se perfectionner dans la paix et la justice, se rend compte aujourd'hui que les voies les plus sûres sont encore celles de la sagesse et de la raison.

Certes, nous ne sommes pas encore au bout de notre tâche ni de notre effort de persuasion. Nous devons craindre encore ces impatiences et ces surenchères qui engendrent le désordre et risquent en troublant profondément le pays, de l'exposer aux pires convoitises.

Mais la route est bien tracée. C'est celle sur laquelle nous nous sommes engagés ensemble depuis 35 ans. Quoi qu'il advienne, nous la suivrons la main dans la main pour gagner, au delà des tempêtes, un océan tranquille où le Maroc, riche de nos bienfaits, affranchi de ses craintes et de ses passions, pourra s'épanouir dans toute sa gloire.

* * *

Le budget de 1948 a été arrêté à un chiffre voisin de vingt milliards, soit un milliard de plus que l'exercice précédent. Cet accroissement paraîtra bien faible si on le rapporte à l'ensemble des facteurs qui tendent à augmenter le volume des dépenses. Mais le Gouvernement a eu le souci de conserver à la fiscalité marocaine ce caractère de modération et de simplicité qui est une des conditions de la prospérité du pays ; il a dû considérer, d'autre part, que les circonstances ne sont pas, pour le moment, propices à l'émission d'un emprunt

sur le marché français. Pour accroître cependant les recettes ordinaires sans demander aux contribuables un effort excessif, il a procédé à un ajustement des impôts à caractère spécifique, dont les taux n'étaient plus en rapport avec les prix actuels des marchandises, et à une révision des droits de patente, tout en poursuivant les efforts entrepris l'année dernière pour lutter contre l'évasion fiscale. Quant au budget extraordinaire, la France a bien voulu accepter que le Trésor français vienne en aide à la trésorerie chérifienne qui doit en assurer le financement, si celle-ci se trouve en difficulté ; il est d'ailleurs souhaitable que l'épargne marocaine contribue à accroître nos disponibilités en répondant à l'appel qui va lui être adressé lors de l'émission de bons d'équipement.

Enfin, dans le but de consacrer à l'exécution du programme économique et social entrepris par mes prédécesseurs la plus grande partie possible des ressources limitées de l'État, toutes les dépenses administratives ont fait l'objet d'abattements sévères.

* * *

De fait, une des préoccupations constantes du Gouvernement, au cours de ces derniers mois, a été de suivre l'évolution des dépenses de personnel et d'en réduire la proportion par rapport à l'ensemble des dépenses inscrites au budget. Quant aux traitements des fonctionnaires, il n'a pas paru possible, ni même souhaitable, d'éviter l'application au Maroc des majorations successives accordées par la France à ses agents, sous peine de tarir notre principale source de recrutement, ou de porter gravement atteinte à la qualité de nos services publics. En revanche, l'action du Gouvernement peut s'appliquer plus librement à la limitation de leurs effectifs.

À ce sujet, la suggestion a été faite, au cours des travaux de votre commission du budget, de réduire d'office, de 10 %, l'ensemble des crédits de personnel ; on a toutefois précisé que cette réduction ne devrait pas affecter les services de caractère social, ni les services économiques considérés comme productifs. Mais si l'on excepte les crédits de l'Enseignement, de la Santé, des Postes, des Forêts, de la Conservation foncière, de l'Élevage, des administrations financières..., il devient pratiquement inconcevable de répartir cette réduction globale sur les seuls services de contrôle administratif ou politique. Je ne pense pas qu'une mesure aussi brutale puisse être appliquée aujourd'hui dans un pays comme le Maroc où les fonctions de l'État sont, par la force des choses, infiniment diverses et, en de très nombreux domaines, irremplaçables.

La formule la plus souple à laquelle le Gouvernement s'est rallié a déjà reçu des applications qui témoignent de son efficacité. Il s'agit d'abord d'améliorer le rendement des services et de perfectionner leurs méthodes de travail ; la commission d'enquête que j'ai créée le 1^{er} septembre a fait sur ce point d'utiles recommandations, qui seront mises en pratique. Il s'agit de limiter les créations d'emploi ; les demandes présentées par les services au titre du budget de cette année

ont été ramenées de plus de 3.000 à 258. Il s'agit enfin de réduire les effectifs actuels : j'ai décidé de rendre à la vie civile tous les agents retraités qui avaient été rappelés à l'activité et d'admettre à la retraite tous ceux qui avaient été maintenus en activité au delà des limites d'âge ; 325 agents, dont l'aide avait été précieuse au cours des années difficiles que nous venons de traverser, seront ainsi écartés des services actifs. Enfin, 925 emplois ont été supprimés du budget général. L'effort d'assainissement de notre situation financière et administrative sera poursuivi sans relâche.

* * *

Ce souci de comprimer autant que possible les dépenses de l'État se manifeste d'ailleurs à toutes les pages du projet de budget qui vous est soumis. Mais il est certains chapitres dont nous avons voulu bannir tout esprit de parcimonie : ceux, notamment, qui concernent l'Instruction Publique et la Santé. Le Gouvernement a délibérément augmenté, dans une proportion très notable, les crédits de ces deux directions, considérant que ce serait une erreur, une faute de lésiner sur des dépenses qui, si l'on considère l'état social présent du Maroc et l'avenir auquel nous le croyons appelé, semblent bien, plus que toutes autres peut-être, éminemment productives.

L'année qui vient de s'achever a vu les effectifs des écoles primaires franco-musulmanes s'accroître de 35 %. Afin de maintenir le rythme de ce développement, il importe de multiplier le nombre des maîtres. Aussi, les instituteurs titulaires ne suffisant pas à faire face aux nouveaux besoins, un cadre particulier, d'accès relativement facile, vient d'être constitué pour élargir les possibilités de recrutement. Là où l'enseignement public ne peut encore, faute de locaux ou de maîtres, ouvrir des classes, les écoles foraines continuent d'inculquer aux enfants marocains les rudiments du savoir. Aux élèves les mieux doués, l'enseignement secondaire et l'enseignement professionnel sont dispensés sans cesse plus largement : des certificats d'aptitude ont été créés cette année pour sanctionner les études des milliers de jeunes gens qui se forment dans les établissements techniques aux disciplines de l'économie moderne. Quant au baccalauréat, le Gouvernement français a bien voulu autoriser, sur ma demande, la présentation de l'arabe, comme première et deuxième langue, sous sa double forme classique et dialectale : je souhaite que cette mesure incite les jeunes Français du Maroc à apprendre l'arabe et qu'elle permette aux jeunes Marocains d'acquérir plus aisément ce diplôme qui les mettra à même d'accéder, plus nombreux que dans le passé, aux études supérieures. Tous ces résultats, toutes ces promesses, me paraissent justifier l'ampleur de l'effort financier que l'État chérifien consent en faveur de l'éducation de la jeunesse, dont dépend le progrès économique aussi bien que le progrès social.

* * *

S'il était besoin de démontrer ici l'utilité majeure d'un équipement sanitaire assez perfectionné pour parer aux éventualités les plus redoutables, l'exemple du fléau qui s'est si soudainement abattu sur l'Égypte en fournissant un éclatant témoignage ; et ce n'est pas la preuve la moins significative de l'efficacité de nos organisations d'hygiène, que l'Institut Pasteur de Casablanca ait été en mesure d'apporter, aussi rapidement, par ses envois de vaccins, une aussi utile contribution à la lutte menée là-bas contre l'épidémie. Heureux d'avoir pu accomplir

un tel acte de solidarité à l'égard d'une nation cruellement éprouvée, nos services de Santé publique se sont attachés à accroître le personnel sanitaire de toutes les régions du Maroc : au cours du dernier trimestre, il leur a été possible de pourvoir plusieurs postes de bled, d'augmenter dans les villes le nombre des médecins conventionnés appelés à collaborer aux services publics, de recruter de nombreuses infirmières, sages-femmes, assistantes sociales et visiteuses de l'enfance. L'outillage spécialisé de nos grands hôpitaux vient d'être renouvelé. L'organisation des soins préventifs et curatifs contre la tuberculose a été prise en charge par la Direction de la Santé, qui s'emploie à doter les dispensaires d'un personnel médical plus nombreux et d'appareils plus modernes. Un programme de constructions hospitalières, échelonné sur plusieurs années, est dès maintenant en voie de réalisation : il vise à concentrer l'armement sanitaire en des organismes peu nombreux mais puissamment outillés. Je sais que l'importance des crédits qui lui sont affectés au budget de 1948 vous paraîtra répondre à l'intérêt général des populations du Maroc.

* * *

L'étroitesse des disponibilités budgétaires contraint, en revanche, à limiter les programmes de travaux publics, dont la pénurie de matériaux rend, d'autre part, l'exécution difficile. C'est ainsi que l'on doit se contenter d'entretenir le réseau routier existant sans entreprendre aucune extension digne d'être mentionnée. Dans nos ports, il n'est pas non plus possible de réaliser les nouveaux ouvrages qu'exigerait l'accroissement de leur trafic. Du moins un outillage complémentaire important a-t-il été mis en place à Casablanca, qui a reçu 5 grues, 1 ponton-mât de 30 tonnes, des chariots élévateurs et des remorques ; un concours y a été lancé en vue d'améliorer l'équipement du parc à charbon, d'aménager un dock frigorifique et un quai à minerai. Un appontement pour la pêche a été terminé à Mehdyia. A Safi et à Agadir, des débarcadères provisoires ont été installés. Au moment où le trafic annuel de Casablanca atteint 4 millions de tonnes et celui de Safi 800.000, toutes ces mesures apparaissent comme d'insuffisants palliatifs. Du moins, des études approfondies sont-elles faites et des plans dressés en vue de l'extension des principaux ports du Maroc, que nous serons bien un jour en mesure de réaliser.

Tandis que les négociations destinées à fixer le statut des relations aériennes franco-marocaines entrent dans leur phase finale, deux compagnies assurent des services réguliers entre la France et le Maroc, et vingt autres ont obtenu l'autorisation d'exploiter des services à la demande. En 1947, les aérodromes de Casablanca et de Salé ont respectivement enregistré 2.800 et 2.400 touchées ; le trafic du fret par Casablanca atteindra sans doute 3.000 tonnes en 1948. A ce développement de la navigation aérienne doit répondre un aménagement sans cesse plus poussé de l'infrastructure : les nombreux terrains du Maroc, dont six sont régulièrement desservis, n'ont pas cessé d'être entretenus avec soin ; leur balisage sera terminé dans le courant de l'année prochaine. Un terrain nouveau est en voie d'achèvement à Ouezzane ; le plan d'un terrain secondaire de tourisme près de Casablanca vient d'être établi ; des installations de bâtiments vont être réalisées à Taroudannt, Oujda, Salé, Marrakech, Ifrane, Safi et Rabat.

Mais c'est dans le domaine de l'hydraulique et de l'électricité que les travaux les plus importants sont accomplis. L'extension des canaux d'irrigation des Beni Amir, des Triffas et de Sidi-Slimane est activement continuée ; le creusement de canaux de drainage sur

la rive gauche du Sebou, dans le Rharb, se poursuit à la cadence de 70.000 m³ par mois. Quant à l'alimentation en eau des villes, les installations nouvelles de l'oued Mellah viennent d'accroître de 240 litres-seconde les ressources du système du Fouarat. Un projet d'adduction des eaux de l'Oum-er-Rebia a été mis au concours : la conduite de 75 kilomètres qui doit desservir Casablanca sera sans doute entreprise dès cette année. Il est permis d'escompter que les travaux du canal de l'Aïn Rhor à Safi, seront achevés en 1949. A Oujda, Fès, Agadir, Marrakech, on multiplie les sondages, pour rechercher la possibilité de résoudre une question que l'accroissement continu de la population urbaine rend particulièrement critique.

Le programme de construction d'usines hydro-électriques et thermiques, entrepris il y a trois ans, et qui vise à tripler la puissance installée au Maroc, se réalise étape par étape. La première turbine définitive d'Imfout, d'une puissance de 15.000 kW., a été mise en service en décembre ; l'ensemble de l'ouvrage doit être achevé avant un an. On a commencé à monter les maçonneries du barrage de Daourat, et à creuser le tunnel de Bin el Ouidane. Un concours a été lancé pour la construction des bâtiments de la deuxième centrale à vapeur de Casablanca ; les deux turbo-alternateurs de 15.000 kW. qui doivent l'équiper sont en cours de fabrication. Un deuxième moteur Diesel a été commandé pour la centrale de Petitjean. A la centrale d'Oujda, où un groupe à vapeur de 5.000 kW. a été installé, les éléments d'un deuxième groupe, de la même puissance, sont en montage.

Tous ces travaux vont être poursuivis dans la limite des crédits disponibles, et d'autant plus activement que seront plus nombreuses les souscriptions aux bons d'équipement, dont le produit leur sera affecté par priorité. Il importe, en effet, de consacrer, dans le domaine économique, le maximum des ressources de l'État aux entreprises d'équipement hydraulique et électrique, qui commandent à la fois le développement de la production agricole et de la production industrielle. Déjà 325 millions de kW.-heure ont été distribués en 1947, au lieu de 272 millions en 1946 ; mais cette énorme augmentation n'a pas permis de lever les restrictions en vigueur, tant la consommation d'énergie qui reflète l'activité bienfaisante de nos industries s'est accrue au cours des dernières années.

* * *

Pareil phénomène se manifeste en ce qui concerne les produits pétroliers. La consommation mensuelle d'essence n'avait jamais dépassé 11.500 m³ avant 1939 : à partir du 1^{er} septembre 1946 — date à laquelle la vente était devenue libre — elle s'établissait aux environs de 12.000 m³. Aussi le programme d'importations, établi en avril, pour le deuxième semestre de 1947, qui prévoyait un tonnage mensuel correspondant à 13.500 m³ d'essence, paraissait devoir suffire aux besoins du pays. Ce chiffre a dû être cependant ramené pour le quatrième trimestre à 12.000 m³ en raison de la pénurie des devises ; les informations reçues de France à ce sujet ont provoqué des achats massifs, qui ont fait passer la consommation à 16.000 m³ pour le mois de septembre ; la situation des stocks s'est trouvée encore aggravée par le retard d'un pétrolier qui était attendu dans les premiers jours d'octobre. C'est dans ces circonstances que le rationnement a dû être rétabli. En décembre, 10.000 m³ d'essence et 4.200 m³ de gasoil ont été répartis. En janvier, ces chiffres ont pu être légèrement majorés. La situation reste difficile et continue d'entra-

ver l'activité économique du pays. Vous pouvez être assurés que le Gouvernement ne négligera rien pour remédier à cette crise et mettre fin, dès que possible, à un régime de restrictions d'autant plus irritant qu'il se présente comme un retour en arrière, dans un moment où les efforts de tous les producteurs s'adonnent au progrès.

Pour atténuer les inconvénients de notre dépendance à l'égard des marchés extérieurs, que cette expérience vient à nouveau de souligner, il importe de développer toutes les ressources énergétiques du pays. La question de notre approvisionnement en essence ne sera certes pas résolue par l'éruption survenue le 22 octobre dans le secteur de l'oued Beth ; du moins la découverte de ce niveau pétrolière constitue-t-elle un très encourageant résultat ; de nouveaux forages sont faits pour en préciser la valeur ; la Société chérifienne des pétroles, dotée d'un matériel nouveau représentant près de 2 millions de dollars, possède aujourd'hui les moyens de poursuivre sur une grande échelle ses prospections.

Les travaux de reconnaissance du bassin houiller de Djerada ont permis de mesurer l'extension du gisement vers l'ouest et d'évaluer à 100 millions de tonnes ses réserves ; la production de l'année 1947 dépasse 260.000 tonnes, soit 40.000 de plus que l'année précédente. Le Bureau de recherches et de participations minières, qui a réuni au cours des derniers mois un important matériel, multiplie sondages et forages dans le bassin houiller de la vallée du Ziz, tout en continuant ses recherches d'eau, ses études de gisements de sel gemme et de gîtes métalliques.

La production mensuelle de plomb, qui était de 1.800 tonnes pendant le premier semestre, a été portée à 3.800 tonnes ; la fonderie d'Oued El Heimer vient d'entrer en fonctionnement ; des installations de raffinage et de désargentation seront constituées cette année. Nos exportations de minerai de manganèse ont doublé par rapport à l'année 1946. Quant aux phosphates, la production mensuelle atteint à présent 275.000 tonnes et ce chiffre sera largement dépassé en 1948 si la situation économique permet la mise en route des nouvelles exploitations en découvert qui sont prévues dans la région d'Oued-Zem.

Pour ses approvisionnements en métaux ferreux, le Maroc est essentiellement tributaire de la France. Nous espérons recevoir en 1947 l'attribution de 100.000 tonnes de monnaie-matière de fer, fonte et acier. Nous n'avons pu obtenir que 67.000 tonnes, chiffre supérieur à celui de l'année précédente, mais nettement insuffisant pour couvrir nos besoins. Il y a lieu d'espérer que le Maroc bénéficiera dans l'avenir, à cet égard, du rétablissement que pourra réaliser la production européenne et plus particulièrement la production française. Eu tous cas, pour assouplir le système de distribution intérieure de ces produits, les services mettent actuellement au point une nouvelle méthode qui accordera une place plus large à l'initiative privée dans l'utilisation de la monnaie-matière et permettra notamment aux attributaires d'acier de construction en provenance de France de choisir librement leurs fournisseurs.

La pénurie de ciment a été plus sensible encore au cours du dernier trimestre de 1947, en raison des coupures de courant électrique qui ont paralysé la production locale et de l'arrêt des transports français qui a ralenti considérablement les importations. Cette situation s'est heureusement améliorée aujourd'hui : un troisième four sera bientôt mis en route à l'usine des Roches-Nqires et les importations reprennent dès maintenant à une cadence accélérée. Mais la demande est encore loin d'être satisfaite.

Aussi, le problème du logement reste-t-il difficile et, pour beaucoup, dramatique, en dépit des grands efforts consacrés à le résoudre. Il est indéniable que la construction a connu au Maroc, l'année dernière, une très nette reprise. Sans doute, ses progrès auraient-ils été plus rapides si l'on avait toujours employé judicieusement les matériaux disponibles : des méthodes moins onéreuses et plus expéditives, tenant compte des ressources et des traditions locales doivent être appliquées désormais. L'Office chérifien de l'habitat, en ce qui le concerne, a déjà construit 2.000 logements européens et 4.380 logements marocains sur ses propres fonds ; il a, d'autre part, aidé la construction par des particuliers — tant marocains qu'européens — de 5.300 logements. Son rôle d'intervention directe devra d'ailleurs se réduire progressivement pour laisser à la construction privée la place que son essor commande. Afin de la favoriser plus directement, des dispositions vont être prises pour permettre aux propriétaires désireux de construire, de contracter des prêts dans des conditions avantageuses. Enfin, la réglementation actuelle en matière de loyer sera notablement assouplie. L'effet de ces mesures ne se fera sentir évidemment qu'à longue échéance. Dans l'immédiat, les difficultés subsistent.

Ainsi, dans tous les secteurs industriels, l'insuffisance des matériaux et des sources d'énergie se fait sentir au Maroc, comme dans la plupart des pays ; si pourtant des usines nouvelles se créent chaque semaine sur ce territoire ; si ces entreprises anciennes, constamment, se développent et se modernisent, c'est bien signe que l'esprit de confiance et d'initiative y est plus que jamais vivant, et que l'industrialisation répond sans conteste à la vocation économique du Maroc.

* * *

Gênés de même par la pénurie de carburants, et retardés par la longue sécheresse de l'automne, les travaux agricoles ont été menés depuis les premiers jours de décembre avec une telle ardeur que les emblures n'en auront pas trop gravement pâti. Mais le souvenir de la récente campagne nous incite à réserver tous pronostics sur les résultats de la prochaine récolte. Alors qu'en mai les perspectives paraissaient des plus favorables, une invasion acridienne d'ampleur exceptionnelle et l'échaudage tardif d'une grande partie des blés ont réduit à 18 millions de quintaux notre production céréalière qui avait été primitivement évaluée à 23 millions de quintaux. Il en est résulté une véritable crise, et — pourquoi ne pas le dire — cette erreur d'appréciation initiale a faussé tout le mécanisme, déjà si complexe, de la commercialisation, des répartitions et des échanges. Pour assurer le ravitaillement des médinas, il a fallu recourir à une collecte de blé dur et d'orge auprès des agriculteurs marocains ; la ration de pain a dû être réduite. C'est au prix de ces sacrifices et grâce à l'esprit de solidarité de tous que la situation s'est, tant bien que mal, rétablie. Mais il faut que cette expérience serve pour la prochaine campagne.

Les difficultés auxquelles nous avons dû faire face ne sauraient être pourtant regardées comme exceptionnelles : il faut compter avec les incertitudes du climat marocain ; il faut également considérer que la population de ce pays s'accroît sans cesse et que, son niveau de vie s'élevant régulièrement, les besoins de sa consommation augmentent à un rythme encore plus rapide. Pour que ce peuple puisse disposer, bon an mal an, des moyens de subsistance convenables, il est essentiel, il est urgent de développer, de moderniser et de diversifier la production agricole. A ces progrès, les colons

ont ouvert la voie avec un esprit de labeur, avec une compétence véritablement exemplaires. Les sociétés indigènes de prévoyance, et les coopératives qui s'organisent actuellement en grand nombre, s'attachent à améliorer les méthodes de travail et l'outillage des fellahs. Les secteurs de modernisation du paysanat, dont l'activité se développe très heureusement, dans le domaine social comme dans le domaine économique, gagnent à la culture moderne des terres de plus en plus étendues. Tous ces efforts commencent à être payés de retour : le vignoble se reconstitue ; l'élevage renaît ; les plantations d'oliviers se multiplient ; nous produisons chaque année davantage de légumes et de fruits. Ainsi peuvent être accrues, outre les ressources locales, nos possibilités d'exportation, dont dépend la satisfaction de nos besoins d'équipement.

* * *

A cet égard, bien que nos importations de tracteurs, d'automobiles, de pneumatiques, de ciment, de fer et de bois aient été plus importantes en 1947 que précédemment, elles n'ont pu répondre à l'énorme demande d'une économie en plein essor. La France a mis à la disposition du Maroc une quantité de devises étrangères largement supérieure à celle qu'il se procure à l'aide de ses exportations. Mais ces crédits, encore trop limités, ont dû être utilisés principalement pour des achats de produits vitaux de grande consommation tels que carburants, charbon, thé, corps gras et cotonnades. C'est, de même, aux commandes portant sur des biens de première nécessité qu'ont été limitées les facilités comptables résultant de « l'aide intérimaire ». Aussi, le Gouvernement s'est-il appliqué à développer, dans toute la mesure du possible, les opérations de compensation et de financement privé. Ces procédés ont déjà permis l'acquisition dans la zone du dollar d'un matériel important, destiné en particulier à l'équipement des barrages et des installations nouvelles de l'Office chérifien des phosphates. Dans le cadre de l'accord commercial franco-italien, le Maroc pourra recevoir du matériel agricole et de l'outillage industriel en échange de liège, de crin végétal, de poissons séchés et salés. Le produit de nos ventes d'huile d'olive dans la zone dollar a pu être versé à un compte spécial en devises, sur lequel fut imputé le montant de diverses importations de matériel, et, notamment, de tracteurs. Enfin, un programme d'importation de biens d'équipement, échelonné sur quatre années, a été établi en prévision de l'attribution éventuelle au Maroc d'une partie des crédits dont bénéficiera la France au titre du plan Marshall.

Mais nous ne saurions obtenir du Gouvernement français des dotations sans cesse plus considérables de devises si nous ne cherchions toujours davantage à nous aider nous-mêmes, en augmentant le volume de nos ventes à l'étranger. Celles-ci ont été stimulées par la suppression de la formalité des licences d'exportation pour un grand nombre de produits, par l'aménagement ou la suppression de certains prélèvements, et par le versement de primes à l'exportation. L'Office chérifien de contrôle et d'exportation vient d'être reconstitué, d'autre part, sous forme d'établissement public jouissant de la personnalité civile et de l'autonomie financière ; il pourra désormais animer plus efficacement notre commerce extérieur. Mais si la masse de nos exportations s'est notablement accrue, tant en valeur qu'en tonnage, en 1947, le déficit de notre balance commerciale ne s'en est pas moins aggravé. Les dangers inhérents à une telle situation nous commandent de redoubler d'efforts pour produire davantage et pour améliorer sans cesse la qualité des produits marocains.

Au reste, c'est en multipliant les objets de consommation sur le marché local par notre production propre, et grâce aux importations dont nos ventes à l'extérieur conditionnent le financement, que nous parviendrons le plus sûrement, en fin de compte, à réduire le coût de la vie au Maroc. Ce problème, qui a pris au cours des derniers mois un tour angoissant, requiert toutefois une action immédiate : en attendant que le retour de l'abondance en tous domaines lui apporte une solution complète, nous devons chercher par tous moyens à en atténuer les effets, si douloureux pour la population de ce pays.

J'adjure les producteurs de serrer au maximum leurs prix de revient, les commerçants de s'en tenir à des bénéfices raisonnables. Tous doivent comprendre qu'en une période aussi critique, l'intérêt bien entendu de chacun est d'accepter quelques sacrifices pour rétablir, dans son ensemble, la santé de notre économie. Convaincu de la fécondité des pratiques libérales dans un pays tel que le Maroc, j'ai, dès mon arrivée, prescrit à mes services d'assouplir les réglementations restrictives qui s'étaient imposées durant la guerre. Il n'est que de parcourir la longue liste des produits dont le prix se trouve désormais libre pour mesurer l'étendue des progrès qui ont été réalisés dans ce domaine au cours des derniers mois. Mais je suis résolu à empêcher que cette liberté n'ouvre la porte aux abus.

Dans chaque région, des fonctionnaires d'autorité ont été chargés de suivre quotidiennement l'évolution des prix de gros et de détail et d'assurer la surveillance des marchés. Ils ont reçu l'ordre d'utiliser sans hésitation, pour sanctionner les cas d'abus manifestes, les très larges pouvoirs que leur confèrent les textes législatifs en vigueur sur l'organisation des municipalités et la réglementation des prix. Les comités régionaux de surveillance des prix seront étroitement associés à cette action. Des sous-commissions comprenant — outre des agents et des élus municipaux — des représentants des collèges électoraux, de la production, du commerce et des consommateurs, seront créées dans chaque municipalité pour étudier les cours des denrées de consommation et proposer des mesures propres à les stabiliser. Dans cette bataille contre la vie chère, je demande à tous de s'engager.

De son issue dépend, au premier chef, la sauvegarde du pouvoir d'achat des travailleurs. L'augmentation de 60 % qui s'est appliquée, en 1947, à la rémunération minimum des salariés marocains, a notablement amélioré leurs conditions de vie ; mais l'évolution de la courbe des prix depuis cette date en a compromis les effets. La commission centrale de révision des salaires se réunira prochainement pour étudier cette situation. Il a été décidé, d'autre part, de faire bénéficier les travailleurs marocains des avantages sociaux et, en particulier, d'allocations familiales :

celles-ci leur seront versées dès qu'auront été surmontées les difficultés d'application de cette nouvelle mesure, ce qui ne saurait tarder. Ainsi s'effectue, dans toute la mesure compatible avec les conditions particulières de ce pays, une évolution sociale que nous nous devons de promouvoir.

* * *

Les considérations qui précèdent sur les prix et salaires me ramènent à la conjoncture économique que troublent tant de facteurs et qui pèse de tout son poids sur nos préoccupations journalières. Les périodes d'après-guerre ont toujours été la malédiction du monde et il apparaît bien que celle que nous vivons en ce moment doivent être pire et autrement prolongée que toutes celles qui l'ont précédée dans l'Histoire. Sortie en débouchant des terribles épreuves de la deuxième guerre mondiale, l'Europe tout entière et la majeure partie de l'Asie offrent aujourd'hui le spectacle d'une vaste dépression économique. Comment n'en subirions-nous pas le contre-coup ici même aux portes de ce monde dévasté et dans la dépendance étroite où nous avons été tenus par les circonstances mêmes de la guerre ?

Je sais que des craintes se sont fait jour relativement au nouveau plan monétaire adopté par la France. D'aucuns eussent souhaité que le franc marocain ne suivit pas. Était-ce vraiment possible, devant les réflexions que suggèrent l'examen approfondi de notre balance commerciale et la mesure exacte de l'aide considérable et absolument nécessaire apportée au Maroc par la France ?

Quoiqu'il en soit, c'est aujourd'hui chose faite et il faut bien s'en accommoder. M. le directeur des finances vous dira les répercussions qu'elle entraîne sur le plan budgétaire. Celles qui touchent au plan économique s'entrevoient moins aisément, mais l'étude en est poursuivie activement dans les services. Dès qu'elles apparaîtront en pleine lumière, il conviendra de les transformer d'urgence en formules et de procéder à des ajustements. C'est une tâche que le Gouvernement ne saurait assumer seul, car c'est toute notre politique économique qu'il s'agit aujourd'hui de remettre sur pied. C'est pourquoi votre commission économique devra se réunir au plus vite et se pencher sur ces problèmes. Nous attendons d'elle des avis clairvoyants inspirés du seul souci de l'intérêt général et appuyés sur les consultations les plus larges.

Restons optimistes et gardons-nous du découragement. Le mal véritable est là et dans la lassitude que beaucoup éprouvent de ces expériences trop fréquemment renouvelées — en la vertu desquelles ils n'osent plus croire. Réagissons, Messieurs, contre de telles désertions de volonté qu'en vérité rien ne justifie. — Au travail !